

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2018

La dernière session du Comité Syndical de l'EPTB Charente s'est déroulée le 13 mars 2018 à Saintes, rue Chante-Caille.

Le procès-verbal de cette séance doit être validé. Il est intégralement transcrit ci-dessous.

ELUS DU COMITE SYNDICAL

Étaient présents :

- Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Madame Catherine PARENT, Madame Maryse LAVIE-CAMBOT - CD 16
- Monsieur Jean-Claude GODINEAU - CD 17
- Monsieur Jean-Claude MAZIN - CD 79

Absents excusés :

- Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY - CD 86 (pouvoir à Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE),
- Madame Brigitte FAVREAU - CD 17

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET INVITÉS

Étaient présents :

- Monsieur Baptiste SIROT, Directeur de l'EPTB Charente ;
- Madame Cécile HAMELIN, Responsable administrative de l'EPTB Charente ;
- Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental de la Charente ;
- Madame Sophie DARTAI, Adjointe au Payeur départemental de la Charente ;
- Monsieur Jean-François GRACIA, chef du service eau et hydrologie au CD 16 ;
- Madame Soizic PAUTRET, Service Eau, CD 79 ;
- Madame Elodie HUGUES, correspondante départementale, CD 17 ;
- Monsieur Claude GUINET, Président CLE du SAGE Charente ;
- Monsieur Denis DOLIMONT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême ;
- Monsieur Christian GRIMPRET, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- Monsieur René ESCLOUPIER, Vice-Président de la Communauté de communes Vals de Saintonge ;
- Monsieur Serge MARCOUILLE, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Vals de Saintonge ;
- Monsieur Gérard GAILLARD, Vice-président de la Communauté de communes Cœur de Saintonge ;
- Monsieur Eric LENTIER, Communauté d'agglomération de la Rochelle ;
- Monsieur Philippe REBOURS, Président du Groupement Régional des Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes ;
- Monsieur Christophe JUTAND, Agence de l'Eau Adour Garonne.

Étaient absents et excusés :

- Monsieur le Préfet de la Charente ;
- Madame la Directrice de la DDT de Charente ;
- Monsieur le Directeur de la DDTM de Charente Maritime ;
- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Département de la Charente-Maritime ;
- Monsieur François BONNEAU, Président du Département de la Charente ;
- Monsieur Gilles FAVREAU, Président du Département des Deux-Sèvres, qui sera représenté par Madame Soizic PAUTRET ;

- Monsieur François BOCK, Vice-Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ;
 - Monsieur Bruno BESSAGUET, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan ;
 - Monsieur Pascal MASSICOT, Président de la Communauté de Communes Ile d'Oléron ;
-

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Président** ouvre la séance à 09h30.

Introduction de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président : Présentation des participants

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2018.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative l'approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 8 février 2018 ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 EVOLUTION STATUTAIRE : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'EPTB CHARENTE

Monsieur Baptiste SIROT présente les principales étapes de l'évolution statutaire de l'EPTB Charente.

Suite à la délibération du Conseil d'administration le 30 janvier 2017, et les délibérations concordantes des 4 Départements membres, l'Institution Interdépartementale a été transformée en syndicat mixte ouvert par arrêté préfectoral le 21 juillet 2017. Les statuts ont par la suite été modifiés par arrêté du 9 janvier 2018.

Des rencontres ont été engagées pour convaincre l'ensemble des futurs membres potentiels d'adhérer à l'EPTB. Il reste à rencontrer quelques EPCI, et la majorité des syndicats de rivière. Le positionnement de la Région Nouvelle-Aquitaine est également attendu.

A ce jour, 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont délibéré favorablement pour adhérer à l'EPTB Charente.

Monsieur le Président souligne la présence des représentants des EPCI ayant délibéré favorablement.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'extension du périmètre de l'EPTB Charente et l'adhésion des collectivités suivantes, pour les compétences de l'article 8 des statuts :

- Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême ;
- Communauté de communes de l'Ile d'Oléron ;
- Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge ;
- Communauté de communes des Vals de Saintonge ;
- Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;
- Communauté de communes du Civraisien en Poitou ;
- Communauté de communes Aunis Sud ;
- Communauté d'Agglomération de la Rochelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Baptiste SIROT présente les principales caractéristiques du règlement intérieur, à savoir :

- Des règles de quorum simplifiées (majorité simple)
- L'intégration au comité de personnalités extérieures : les présidents des Commissions locales de l'eau, les représentants de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les représentants de la Direction Départementales des Finances Publiques.
- La mise en place de comités locaux : karst, Charente amont, Charente médiane, Né/Seugne, Marais littoral, Boutonne, ayant pour objectifs de présenter les actions réalisées, le programme à venir, pour si besoin le réorienter
- La possibilité de désigner au sein du bureau des élus référents par thématique : quantité, qualité, milieux, risques, gestion intégrée et chargés de :
 - présider les comités de pilotage et assurer les liens avec les chargés de mission de l'EPTB
 - réaliser le rapportage en bureau et Comité syndical
- La mise en place d'un comité scientifique et technique

Une modification est à réaliser sur la version transmise en amont du comité syndical. Il s'agit des modalités de transmission des pouvoirs qui étaient par courrier avec accusé de réception.

Monsieur Baptiste SIROT propose de simplifier le règlement intérieur sur ce point et de ne pas spécifier les modalités pratiques de transmission.

- **Monsieur le Président met au vote la délibération relative à l'adoption du règlement intérieur de l'EPTB Charente ;**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 FINANCES

4.1 Compte de gestion 2017 et Compte administratif 2017 du Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2017	2 153 693,87 €	1 875 344,18 €	157 000,00 €	97 000,00 €
RAR			68 256 €	
Excédent reporté		1 184 114,69 €		1 723 425,07 €
	2 153 693,87 €	3 059 458,87 €	225 256,00 €	1 820 425,07 €

Les résultats de l'exercice 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Année n	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde
TOTAL BUDGET	1 672 837,63 €	1 431 589,08 €	- 241 248,55 €	2 907 539,76 €	2 666 291,21 €
Investissement	102 279,03 €	96 868,42 €	- 5 410,61 €	1 723 425,07 €	1 718 014,46 €
Fonctionnement	1 570 558,60 €	1 334 720,66 €	- 235 837,94 €	1 184 114,69 €	948 276,75 €

4.2 Compte de gestion et Compte administratif 2017 du Budget annexe

Le Budget annexe voté en 2017 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2017	54 100,00 €	58 873,39 €	71 039,34 €	71 039,34 €

Les résultats de l'exercice 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Année n	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde
TOTAL BUDGET	101 563,07 €	67 550,83 €	-34 012,24 €	0 €	17 067,89 €
Investissement	58 246,08 €	67 550,83 €	9 304,75 €	-7 793,26 €	1 511,49 €
Fonctionnement	43 316,99 €	0 €	-43 316,99 €	58 873,39 €	15 556,40 €

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 du Budget principal et du Budget annexe de l'EPTB CHARENTE ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3 Affectation du résultat 2017 du Budget principal

- **Monsieur le Président** décide d'affecter au budget principal le résultat comme suit :
- Aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 948 276,75 €.
- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat 2017 du Budget principal,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.4 Affectation du résultat 2017 du Budget annexe

- **Monsieur le Président** décide d'affecter au budget annexe le résultat comme suit :
- Aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 15 556,40 €.
- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat 2017 du Budget annexe,

La délibération est adoptée à l'unanimité

4.5 Budget primitif 2018

4.5.1 Budget Primitif du budget principal

En préambule **Monsieur Baptiste SIROT** présente le programme prévisionnel 2018 de l'EPTB Charente en détaillant par thématique (qualité, quantité, risques, milieux, gestion intégrée)

les principales actions qui seront engagées. Il souligne que les dépenses sont équitablement réparties en 2018 sur les différents domaines d'intervention de l'EPTB, tout en précisant que le programme est particulièrement ambitieux sur la thématique « quantité », avec les Projets de Territoire, la plateforme étiages, et Charente 2050 notamment.

Monsieur Claude GUINET réalise un point d'information sur l'état d'avancement des Projets de Territoire Charente aval/Bruant et Seugne, signalant qu'il y aura sans doute des différences de rythme entre les 2 Projets, que le travail est intéressant, avec une médiation démocratique et des scrutateurs censés donner la pleine mesure à la phase de concertation.

Concernant la plateforme étiages, **Madame Elodie HUGUES** rappelle les attentes très fortes des acteurs locaux pour la mise en place de cet outil, et combien il est important que l'EPTB Charente soit présent sur cette thématique.

Madame Cécile HAMELIN présente le budget prévisionnel 2018, dépenses d'investissement et de fonctionnement, recettes d'investissement et de fonctionnement, pour le budget principal et le budget annexe relatif à la copropriété.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général	1 156 965,54 €
012	Charges de personnel	746 440,00 €
65	Autres charges	243 231,88 €
067	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	71 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions	200 000,00 €
		2 420 136,88 €

Les dépenses proposées doivent permettre de financer les actions de l'EPTB CHARENTE pour l'année 2018.

- Inscription de dépenses au chapitre 011 pour 1 156 965,54 €

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Des dépenses au compte 617 Etudes et recherches, notamment les études déjà engagées telles que l'étude juridique, l'évaluation environnementale du SAGE CHARENTE ainsi que les études pour l'élaboration des projets de territoires, la gestion des étiages, la qualité sur le plan d'eau de la Guerlie, Charente 2050, Etude de ruissellement et de ralentissement dynamique, etc.
- Des dépenses au compte 611 Contrat de prestation des services.
- Des dépenses au compte 62268 Autres honoraires en particulier pour le barrage de Lavaud.
- Des dépenses au compte 6238 Divers en particulier pour la mise en œuvre de l'enquête publique du SAGE CHARENTE.

- Inscription de dépenses au chapitre 012 de 746 440,00 € pour les charges de personnel et frais assimilés.

- Inscription de dépenses au chapitre 65 de 243 231,88 € pour les participations au CREEA et Groupement des fédérations pour la pêche dans le cadre du programme Poissons Migrateurs (part de ses organismes des subventions attendues), et pour la participation de l'EPTB CHARENTE au titre de la copropriété,

- Inscription de dépenses au chapitre 067 de 500,00 € pour le versement des intérêts moratoires.
- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 71 000,00 € de dotation aux amortissements.
- Inscription de dépenses au chapitre 022 de 2 000,00 € de dépenses imprévues.
- Inscription de dépenses au chapitre 68 de 200 000,00 € pour la provision Lavaud.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
70	Produits de services, du domaine & Ventes diverses	51 000,00 €
74	Dotation, subvention et participations	1 618 757,75 €
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €
013	Atténuation de charges	9 200,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	948 276,75 €
042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	550 000,00 €
		3 186 234,50 €

- Inscription de recettes au chapitre 70 pour 51 000,00 € correspondant au montant de la redevance à percevoir par l'EPTB pour l'année 2018 ;
- Inscription de recettes au chapitre 74 pour 1 618 757,75 € correspondant au montant des participations des différents financeurs et membres de l'EPTB CHARENTE ;
- Inscription de recettes au chapitre 75 pour 9 000,00 € correspondant à la poursuite du versement des tickets restaurant aux agents de l'EPTB CHARENTE ;
- Inscription de recettes au chapitre 013 pour 9 200,00 € pour le remboursement de cotisations pour un agent en position de détachement ;
- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 948 276,75 € (002).
- Inscription d'une opération budgétaire de transfert entre sections de 550 000,00 € (042).

Un point est fait sur la participation des membres :

Pour les contributions des Départements :

La contribution des Départements aux dépenses de l'EPTB Charente, déduction faite des aides et subventions extérieures, est plafonnée à hauteur de 360 000 € selon une clé de répartition définie dans les statuts de l'EPTB CHARENTE :

Département de la Charente	Département de la Charente-Maritime	Département des Deux-Sèvres	Département de la Vienne
44,5%	42%	8,5%	5%
160 200,00 €	151 200,00 €	30 600,00 €	18 000,00 €

Et une participation complémentaire exceptionnelle du Conseil départemental de la Charente-Maritime liée à la mise en œuvre des contrats de territoire sur la Seugne et la Charente Aval de 7 620,00 €.

A noter que le Conseil départemental de la Charente-Maritime attribuera une subvention à hauteur de 10% après déduction de la subvention octroyée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit 2 000,00 € pour l'étude relative à l'appui à la médiation des projets de territoire estimée à 40 000,00 €.

• Pour les contributions des EPCI à fiscalité propre :

Une part fixe à 1 000,00 €, et une part variable définie pour 2018 à 0,15 € par habitant, calculée au prorata du nombre d'habitants se situant dans le périmètre de l'EPTB Charente.

Considérant les adhésions de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, de la Communauté de communes Charente Arnould

Cœur de Saintonge, de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, de la Communauté de communes Aunis Sud et de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ;

Membres	Montant de la participation 2018
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	21 845,00 €
Communauté de communes Ile d'Oléron	4 282,00 €
Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	3 183,00 €
Communauté de Communes des Vals de Saintonge	8 761,00 €
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	10 435,00 €
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	2 611,00 €
Communauté de communes Aunis Sud	3 177,00 €
Communauté d'Agglomération de la Rochelle	3 264,00 €

Et une participation complémentaire exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de 7 565,00 €, pour l'année 2018.

Et une participation complémentaire exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle pour l'animation du Programme Grenelle sur les captages de Coulonge et Saint Hippolyte de 15 236,00 €, pour l'année 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	106 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	83 828,26 €
23	Immobilisations en cours	176 783,54 €
040	Subventions transférables des amortissements	550 000,00 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €
		918 611,80 €

Les dépenses d'investissement concernent la mise en œuvre et le développement de la plateforme Etiage, le barrage de Lavaud, le fonctionnement des services et le site administratif.

Les dépenses proposées sont les suivantes :

- Inscription de dépenses au chapitre 20 de 106 000,00 €, notamment pour la mise en œuvre et le développement de la plateforme Etiage (100 000,00 €) ;
- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 83 828,26 € pour l'acquisition et l'installation de matériels sur le barrage de Lavaud, le renouvellement d'une partie du parc informatique, et l'acquisition d'un véhicule de service.
- Inscription de dépenses au chapitre 23 de 176 783,54 € pour la mise en accessibilité du bâtiment administratif (Opération estimée à 110 000,00 € pour la partie EPTB) et pour la réalisation de travaux sur le barrage de Lavaud.
- Inscription de Subventions transférables à hauteur de 550 000,00 € sur le chapitre 040.

- Inscription de dépenses imprévues à hauteur de 2 000,00 € sur le chapitre 020.

Les restes à réaliser sont intégrés également pour un montant de 46 611,80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
13	Participations	50 000,00 €
040	Amortissements des immobilisations	71 000,00 €
001	Résultat reporté d'investissement	1 718 014,46 €
		1 839 014,46 €

- Inscription de recettes au chapitre 13 pour 50 000,00 € correspondant à la subvention de l'Agence de l'Eau sur la mise en œuvre et le développement de la plateforme Etiage

- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 71 000,00 € correspondant aux amortissements de l'EPTB CHARENTE.

- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 718 014,46 € (001).

4.5.2 Budget Primitif du budget annexe

L'Assemblée générale de copropriété a validé, le 07 décembre 2017, le budget prévisionnel 2018 de la copropriété. Ce budget prévoit pour 2018 des dépenses de fonctionnement de **134 538,51 €** et des dépenses d'investissement de **77 500,00 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général	58 550,00 €
023	Les opérations d'ordre de virement à la section d'investissement.	73 288,51 €
042	Oper d'ordre budgétaires : Dotation aux amortissements	2 700,00 €
		134 538,51 €

- Inscription de dépenses au chapitre 011, Charges à caractère général, de 58 550,00 € correspondant aux charges de fonctionnement du bâtiment administratif : l'eau, l'électricité, la maintenance, le nettoyage des locaux, l'assurance des parties communes, l'abonnement à la fibre, etc.

- Inscription de dépenses au chapitre 023 de 73 288,51 € pour les opérations d'ordre de virement à la section d'investissement.

- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 2 700,00 € de dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
74	Dotation et participations	118 982,11 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	15 556,40 €
		134 538,51 €

- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 15 556,40 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
21	Immobilisations corporelles	17 500,00 €
23	Immobilisations en cours	60 000,00 €
		77 500,00 €

- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 17 500,00 € correspondant à des aménagements extérieurs du bâtiment administratif et l'installation de la fibre.
- Inscription de dépenses au chapitre 23 de 60 000,00 € correspondant aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2018 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	73 288,51 €
040	Amortissements des immobilisations	2 700,00 €
001	Résultat reporté d'investissement	1 511,49 €
		77 500,00 €

- Inscription de recettes au chapitre 021 pour 73 288,51 € pour les opérations d'ordre de virement de la section de fonctionnement.
- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 2 700,00 € correspondant aux amortissements de la copropriété.
- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 511,49 € (001).

Ce budget annexe n'appelle pas de participation supplémentaire des membres.

Monsieur Jean-Pierre PAGOLA réalise un point d'information sur les subventions transférables des amortissements antérieurs à 2018 qui ont été reprises au Budget primitif 2018 à hauteur de 550 000 €

Monsieur Christophe JUTAND signale que l'EPTB Charente a signé une convention avec l'Agence de l'eau sur la période 2017-2018 qui « protège » l'EPTB de risque de baisses de financement en 2018. Toutefois la convention s'achève fin 2018, et le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de

l'eau pour la période 2019-2025 devra intégrer une baisse du budget des Agences de 20%, et il est fort possible que cela engendre une diminution des taux de financement en 2019. Les modalités seront arrêtées en juin/juillet 2018. Il invite les élus de l'EPTB à être particulièrement vigilants sur les orientations de financement qui pourront être décidées.

Monsieur Claude GUINET signale que lors de ses déplacements fréquents à l'Agence de l'eau à Toulouse dans le cadre du groupe de travail sur le changement climatique, il constate que le bassin de la Charente est un des bassins les plus dégradé d'Adour-Garonne, sur l'ensemble des thématiques.

Il ne peut pas penser que la baisse de 20% s'appliquerait de façon uniforme sur tout le bassin Adour-Garonne. Le bassin de la Charente est en plus grande difficulté que d'autre bassin, la baisse généralisée ne peut pas s'appliquer comme sur d'autres territoires. Il considère que ce ne serait pas soutenable compte tenu des efforts de rattrapage à réaliser. Dans le même sens que les fonds de péréquation, il faut une politique financière différenciée selon les territoires, au risque sinon que les choses ne s'améliorent pas sur le bassin de la Charente. **Monsieur Claude GUINET** ajoute que l'Etat et ses établissements publics comme l'Agence de l'eau ne peuvent pas indéfiniment augmenter les niveaux d'exigences, et en parallèle baisser le niveau de contribution sur les territoires. Il souligne par ailleurs l'attente forte du territoire en direction de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont le positionnement est difficile, et particulièrement attendu, et devrait intervenir en juin 2018.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'approbation du Budget primitif 2018 pour le Budget principal et le Budget annexe ;

La délibération est adoptée à l'unanimité

4.6 Provision pour travaux sur le barrage de Lavaud

Monsieur le Président souligne la nécessité de réaliser l'inscription d'une provision de 200 000,00 € en section de fonctionnement en prévision d'éventuels travaux sur le barrage de Lavaud.

Monsieur Jean-Pierre PAGOLA précise que ce type de provision doit permettre de faire face à des travaux d'urgence par exemple.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'inscription d'une provision au compte 6816 de 200 000,00 € pour des travaux sur le barrage de Lavaud ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.7 Création et révision d'autorisations d'engagement

Monsieur le Président rappelle les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE. Les AE/CP peuvent être révisés.

Le vote de l'AE/CP porte sur le montant total de l'AE et sur l'échéancier des CP.

Il est proposé au Comité syndical de :

- de créer l'autorisation d'engagement « AE Etude de ralentissement dynamique des crues » et d'affecter les crédits de paiement suivants :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2018	CP 2019
Etude de ralentissement dynamique des crues	132 000,00 €	67 000,00 €	65 000,00 €

- de réviser l'autorisation d'engagement « AE Marché d'exploitation du barrage de Lavaud » et d'affecter les crédits de paiement suivants :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Marché d'exploitation du barrage de Lavaud	158 550 €	9 700 €	32 500 €	32 500 €	32 450 €	32 000 €	19 400 €

- de réviser l'autorisation d'engagement « AE AE Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne » et d'affecter les crédits de paiement suivants :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne	120 000 €	0 €	68 220 €	51 780 €

- **Monsieur le Président** met au vote les délibérations relatives aux autorisations d'engagement précitées ;

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

5 PROGRAMME D'ACTIONS – ANNEE 2018

5.1 Projet ModChar (Modélisation Charente)

Madame Sarah PAULET et Monsieur Clément POIRIER présentent le projet Modchar (Modélisation intégrée de trajectoires de l'agriculture du bassin), projet porté par l'IRSTEA et l'Agence de l'Eau Adour Garonne en lien avec les acteurs locaux. Ce projet doit permettre d'évaluer des scénarios d'évolution de l'agriculture sur le bassin de la Charente (cours d'eau) dans une perspective opérationnelle de mise en œuvre de plans d'actions.

Monsieur Jean-François GRACIA demande si le modèle intègre les eaux souterraines.

Monsieur Clément POIRIER précise que le modèle n'intègre pas les eaux souterraines.

Monsieur Christophe JUTAND souligne le caractère extrêmement stratégique de l'outil pour l'Agence de l'eau qui pousse son développement. Cet outil doit permettre de définir des scénarios d'activités compatibles avec la préservation de la ressource en eau pour l'eau potable. En effet, les programmes d'actions en cours ne permettent pas encore de mesurer leur efficacité sur la qualité de la ressource. Si cela est lié en partie à l'inertie des milieux et des nappes, l'outil doit permettre également de vérifier si les programmes vont suffisamment loin. Il considère qu'il est stratégique que l'EPTB se saisisse de l'outil Modchar, car il est mieux placé pour développer et maintenir l'outil dans la durée.

Monsieur Clément POIRIER présente les spécificités de ce projet :

L'EPTB Charente a pour objectif de disposer d'outils opérationnels d'aide à la décision pour la mise en place d'actions, et de trouver les scénarii les plus efficaces.

L'équipe est actuellement en phase de test, afin d'identifier les modalités de transfert de l'outil, qui pour l'heure est uniquement adapté au bassin de captage Coulouge-St Hippolyte. Tout commence par l'élaboration de scénarios d'évolution de l'agriculture, ce travail se fait avec les partenaires, ainsi les scénarios envisagés reposent sur l'intégration d'une nouvelle culture, une rotation cultural allongée, des zones prioritaires ciblées.

Les travaux de recherches réalisés par l'IRSTEA afin de changer d'échelle, et de passer du bassin Coulouge – St Hippolyte au bassin de la Charente suivent leur cours. Toutefois, il reste de nombreuses interrogations quant à l'outil.

Cet outil est composé de trois modules principaux basés sur des scénarios représentant les pratiques agricoles du territoire.

- Le module Agro-hydrologique :

En simulant le cycle de l'eau sur le territoire, ce module parvient à déterminer la concentration en pesticide d'un cours d'eau. Pour se faire, il faut choisir un scénario dont les données seront croisées avec celles relatives au climat ou à la nature des sols.

- Le module Bio-économique :

Permet d'établir les marges qui seraient réalisées par les exploitants sur le territoire. Ce calcul se fait en croisant des informations sur le rendement agricole avec des informations sur le prix des machines agricoles, main d'œuvre, les produits ...

La base actuelle des scénarios élaborés par l'IRSTEA repose sur le croisement de données institutionnelles établies dès l'année 2006 jusqu'à 2016 complétées par l'expertise des acteurs locaux. Ainsi ces données reposent sur :

- La nature des sols du territoire,
- L'occupation des sols,
- Les pratiques agricoles associées à l'occupation des sols.

Aujourd'hui, l'IRSTEA a modélisé trente rotations culturales sur le territoire. Cette représentation simplifiée des pratiques agricoles vient alimenter les modules de l'outil. L'EPTB a exprimé auprès de l'IRSTEA le souhait de pouvoir disposer d'un outil aussi souple que possible, afin de se rapprocher le plus possible de la réalité des pratiques du territoire et ainsi déterminer quelles pourraient être les pratiques alternatives qui mèneraient à terme à une évolution du schéma agricole actuel : nouvelle culture, sens de rotations, zones prioritaires ...

Cet outil va générer un très grand volume de données informatiques qu'il faudra stocker et structurer. Nous sommes donc dans l'informatique décisionnelle. Le système d'information composé de ces données sera interrogé à l'aide d'un logiciel de visualisation qui, par la suite, permettra de produire des cartes, tableaux, graphiques qui seront partagés avec les partenaires.

A ce jour, cet outil reste expérimental, il nécessite des modifications afin de s'adapter au contexte opérationnel d'une part et d'autre part, il va nécessiter l'acquisition des licences, logiciels, du matériel informatique supplémentaire ainsi que d'autre développement particulier au bassin Charente.

Monsieur Baptiste SIROT précise que si les résultats des programmes d'actions sont difficiles à quantifier sur le terrain, il est possible en revanche de mesurer le nombre d'actions engagées par les acteurs du territoire en matière d'investissements, de nombre de MAEC souscrites, etc. Toutes ces actions et la forte mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau sur Coulonge et Saint-Hippolyte contribuent à préserver la ressource en eau. Concernant le projet Modchar, il souligne les difficultés pour l'EPTB de piloter le transfert opérationnel, étant précisé que l'IRSTEA n'est pas prestataire de l'EPTB, et n'est pas financé par l'EPTB Charente.

De fait, même si l'EPTB Charente investit depuis plusieurs mois des moyens humains dans le transfert de l'outil, il est dépendant de l'IRSTEA et ne pourra pas être tenu responsable d'un retard dans la mise en œuvre du transfert. Il souligne la nécessité pour l'EPTB de bénéficier en ce sens de l'appui de l'Agence de l'eau auprès de l'IRSTEA.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la signature de la convention de partenariat avec l'IRSTEA pour le projet de recherche ModChar (Modélisation intégrée de trajectoires de l'agriculture du bassin) ;

La délibération est adoptée à l'unanimité

5.2 Animation et Programme d'actions de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2018

Monsieur Baptiste SIROT présente brièvement le programme d'action « Préservations des poissons migrateurs » qui a fait l'objet d'une délibération lors du précédent Comité syndical, et qui fait l'objet d'une nouvelle délibération, la modification des chiffres étant due à une assiette de financement différente pour l'Europe. Cette délibération permettra à l'EPTB de déposer une demande de subvention auprès du FEDER.

Les chiffres concernent trois partenaires de la cellule migrants :

- L'EPTB Charente,
- Le groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes,
- et le CREEA.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la mise en œuvre de l'animation et du programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2018 pour un montant prévisionnel de 289 710,17 € tel que défini ci-dessus et selon les modalités prévues dans la convention de partenariat ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.3 Etude sur la révision des seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture

Monsieur Baptiste SIROT propose ensuite de réviser le montant voté le 08 février dernier, et d'augmenter la somme de 30 000 € à 50 000 € pour le budget prévisionnel dédié à l'étude des seuils sur l'Aume-Couture et de faire les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'étude sur la révision des seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 ADHESION A L'AFEPTB

Monsieur Baptiste SIROT informe le Comité syndical que l'Association française des EPTB, dont est fondateur l'EPTB Charente, va bientôt être remplacée par l'Association nationale des élus de bassin (ANEB). En attendant, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'AFEPTB et de verser le montant de la cotisation de 4 000 € pour l'année 2018.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'adhésion à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 ADHESION A L'ANEB

Monsieur Baptiste SIROT souligne la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à l'ANEB. **Monsieur le Président propose** de renommer les délégués siégeant à l'AFEPTB.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'adhésion de l'EPTB CHARENTE en tant que membre associé à l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB),

- **Monsieur le Président** désigne pour représenter le syndicat mixte pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents à l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE	Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY
Monsieur Jean-Claude GODINEAU	Monsieur Jean-Claude MAZIN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 ADHESION AU RESEAU PAPI/ SLGRI DU CEPRI

Monsieur Baptiste SIROT définit le CEPRI comme le Centre européen de préventions des risques inondations, un réseau permettant à l'EPTB de participer, de bénéficier de retours d'expériences, de prendre connaissances des outils Etat, ... Cette adhésion est très utile à Stéphane LEMESLE qui travaille sur la gestion du risque inondation à l'EPTB. Il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle au CEPRI (1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019) pour un montant de 2 000 € TTC.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'adhésion d'adhérer au réseau technique d'échanges « PAPI/SLGRI » du CEPRI du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 et pour un montant de cotisation annuelle de 2 000 € ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 CAUSERIES CHAMPLAIN 2018

Monsieur Baptiste SIROT rappelle le contexte, à savoir que l'EPTB est jumelé depuis 2006 avec le COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu). Des échanges sont réalisés tous les ans, une année sur l'autre l'EPTB se rend dans la région de Québec au Canada.

Cette année, l'EPTB reçoit la délégation Québécoise, le programme prévisionnel est le suivant :

- Une journée d'échange technique,
- Une soirée de jumelage,
- Visites et rencontres sur le bassin afin de dialoguer sur les problématiques de gestion qualitative, quantitative, les barrages ...

Afin de les recevoir, il est proposé d'attribuer un budget de 5 000 €.

Par ailleurs, le bureau syndical souhaite profiter de la venue de la délégation Québécoise afin de faire le point sur le jumelage qui perd de la vitesse, et de voir comment le faire perdurer dans la durée.

Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE fait remarquer qu'il existe une différence de taille entre les deux bassins, qui ne font pas partie de la même échelle. Qui plus est, il faudrait peut-être penser à appliquer ces échanges avec les bassins voisins, notamment EPIDOR (EPTB sur le bassin de la Dordogne) qui est tout proche.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'organisation des Causeries Champlain pour l'année 2018 ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 ADMINISTRATION

Monsieur Baptiste SIROT explique que la dernière modification des tableaux des effectifs est due à la restructuration récente de l'organisation de l'EPTB, suite à la mutation de la Directrice.

Il est proposé de supprimer le poste de directeur adjoint qu'il occupait précédemment et de transformer dans le tableau des effectifs le poste d'ingénieur principal par un poste d'ingénieur.

En effet, le directeur adjoint était également responsable du SAGE et du barrage de Lavaud. Si la gestion du barrage de Lavaud passe sous la responsabilité du chef de projet étiages, il est toutefois nécessaire de maintenir des moyens suffisants pour l'animation du SAGE, en recrutant un ingénieur responsable du SAGE.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la création d'un poste d'ingénieur,
- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la suppression d'un poste d'ingénieur principal,
- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au tableau des effectifs de l'EPTB CHARENTE ;

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

11 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude MAZIN souligne la nécessité de communiquer sur le bassin de la Boutonne à l'attention des EPCI et du Département des Deux-Sèvres, sur l'action réalisée par l'EPTB, pour que les élus aient une vision complète et précise sur ce territoire, et éviter toute confusion entre les missions de l'EPTB et celles du SYMBO. Le comité local Boutonne créé par le règlement intérieur pourrait être l'échelle appropriée.

Monsieur Baptiste SIROT propose que le bureau travaille en ce sens pour préparer un éventuel comité local Boutonne.

En l'absence de questions supplémentaires de l'assistance, **Monsieur le Président** remercie les membres du Comité syndical et lève la séance à 12h00.